



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES
« C.C.L.A.M. »



PRESENTATION DE LA DEMANDE D'EXTENSION DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'OCCASION DE LA 11^{ème}
CONFERENCE DES ETATS PARTIES

Phnom Penh, Cambodge du 28 novembre au 02 Décembre 2011

Monsieur le Président ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Ma délégation voudrait avant tout remercier les autorités du Royaume de Cambodge de l'hospitalité, mais aussi du fait d'avoir accepté d'organiser ces assises.

Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter vivement, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette 11^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel qui se tient à Phnom Penh, capitale d'un des pays affectés.

La République Démocratique du Congo, Etat Partie à la Convention, a introduit une demande d'extension du délai prescrit à l'article 5 de ladite Convention, en vue de répondre à ses obligations et ses engagements relatifs au nettoyage des zones minées sur l'ensemble du Territoire de la République.

Notre présentation de ce jour s'inscrit donc dans cette logique et à travers ce Power Point, je vais successivement et de manière brève vous entretenir sur les Origines de la pollution en RDC, les Efforts fournis, les Circonstances empêchant d'atteindre les objectifs de l'article 5, le Travail restant à faire, le Délai d'extension sollicité, le Plan de travail et les structures de mise en œuvre ainsi que le Financement attendu.

Monsieur le Président,

Pour entrer dans le vif du sujet, je voudrais rafraichir la mémoire de l'auguste Assemblée que ces engins de la Mort ont été plantés dans mon pays à la suite des multiples cycles des conflits armés.

D'abord, les guerres de sécession qui sont intervenus au lendemain de l'accession du pays à l'Indépendance et qui ont failli couper le Territoire en quatre parties, à savoir le Katanga, le Sud Kasai, la Province orientale et le reste du pays. Ce fut la première apparition des mines antipersonnel.

Vient les années 1975 à 1977, l'époque de la période trouble des rebellions dans la région avec des multiples mouvements armés qui ont conduit, à un moment donné de l'histoire, aux deux régimes, celui du Zaïre (à l'époque) et celui de l'Angola, à miner, de par et d'autre, leur frontière commune.

Les années 1996 à 2002 ont connu le théâtre des opérations militaires des guerres dites de libération avec le renversement du régime Mobutu et l'implication manifeste des armées étrangères : Les Mines ont été utilisées.

Il s'ensuit les conflits opposant les groupes tribaux impliquant aussi les armées étrangères qui ont caractérisés les années 2003 à 2007 : Les mines ont aussi été utilisées.

Monsieur le Président ;

De toute ce qui précède, la leçon à tirer est que mon pays, dans lequel se passe les élections présidentielles aujourd'hui, a célébré ses cinquante ans d'âge en 2010, mais il les a fêté pollué des Mines antipersonnel utilisées aveuglement, massivement et de manière disséminée sur le territoire national, sans repère ni plan quelconque de localisation.

Cette pollution n'a pas été sans impact humanitaire, économique, social et environnemental : Plus de 2.400 victimes identifiées ; les populations empêchées d'avoir accès aux points d'eau, aux centres de santé, aux champs, aux écoles, etc.

➤ QUELS SONT LES EFFORTS FOURNIS PAR LA RDC

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs ;

D'abord, la ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} novembre 2002 et ce, en dépit de quelques opérations ponctuelles de déminage qui étaient déjà entamées par les unités du corps de Génie de l'armée formées au centre de LIKASI dans la Province du Katanga.

Ensuite, le pays a détruit ses stocks en 2004 dans le respect du délai de la Convention.

A ce jour, nous pouvons vous brosser le tableau ci-après :

- 133 zones ont été déminées correspondant à 1.278.999 m² ;
- Une Remise à Disposition de Terre de 7,5 Km² a été effectuée ;
- 3.331 mines ont été détruites ;
- 82 zones ont été identifiées jusque là en attendant la finalisation de l'évaluation dont 70 zones soupçonnées dangereuses et 12 zones confirmées dangereuses ;
- 21.398, 9 Km de Routes vérifiées et déminées;
- La base des données a été nettoyée. A ce niveau, il faudra retenir que du fait des nombreuses imperfections et incohérences des données recueillies depuis la ratification de la Convention, un nettoyage de la base de données IMSMA était nécessaire, après une première évaluation faite en 2009. ceci a permis de déterminer en 2010 les lacunes et erreurs qu'elle comportait.

Ce nettoyage a permis l'élimination des informations considérées comme erronées ainsi que des doublons afin d'obtenir une estimation plus correcte du nombre et de la localisation des zones dangereuses et des zones suspectes contaminées par les mines antipersonnel. Le chiffre de 82 zones évoqué ci-dessus est donc le résultat de ce travail ;

- La systématisation des enquêtes par la planification et l'exécution de méthodes GMAS et de GMAA ;
- La mise en place des standards nationaux ;

- Le Développement d'une stratégie nationale de 5 ans de Lutte contre les mines antipersonnel et les Restes explosifs de Guerre;
- Le Marquage des zones soupçonnées ou avérées minées ;
- La coordination et le renforcement du système de gestion qualité ;
- Le Développement et/ou le renforcement des capacités opérationnelles nationales par la formation continue des techniciens EOD et Démineurs des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- En matière d'Education au Risque des Mines :
 - 2.537.543 personnes ont été sensibilisées à travers 18.196 sessions dont 511.644 Hommes, 457.946 Femmes et 1.420.428 Enfants ;
 - 282 Enseignants d'Ecoles Primaires ont été formés dont les services du programme ont bénéficié à 10.800 Enfants Filles et Garçons ;
 - 73.500 outils de sensibilisation composés des affiches, dépliants, livrets pour enfants, ont été reproduits en différentes langues nationales et distribués dans les communautés, les écoles, les camps des réfugiés et des déplacés de guerre.

➤ **QUELLES SONT LES CIRCONSTANCES QUI ONT EMPÊCHE LA RDC D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ARTICLE 5**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs ;

La République Démocratique du Congo a 2.345.000 Km². Le pays est vaste avec des multiples problèmes infrastructurels notamment l'inaccessibilité des voies de communication qui n'ont pas facilité les opérateurs à accéder partout où le défi les attendait.

La question sécuritaire, les conflits armés répétés et presque permanent dans les régions polluées a provoqué d'innombrables difficultés pour mener à bien l'action Antimines en général pour que le pays atteigne les objectifs de l'article 5 de notre chère Convention.

De manière particulière et technique, il sied de savoir que pendant tout le temps de l'écoulement du délai, les Opérateurs n'étaient pas dotées des compétences requises en matière d'enquête pour faire face à la complexité du pays dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

La mauvaise conception de la base des données a consacré une mauvaise qualité des informations sur l'étendue de la contamination dont la plupart ont été incomplètes et incorrectes avec comme conséquence, une surestimation des zones polluées.

Le nettoyage de la base des données nous a permis de quitter 904 zones minées à 82 zones. Dans ce lot d'erreurs, plusieurs zones infectées par les Restes Explosifs de Guerre ont été rapportées comme zones minées, plusieurs doublons, plusieurs zones déminées non rapportées dans la base des données, etc.

Entretiens sur le terrain, il a été constaté un manque de coordination de l'action contre les mines notamment les mauvais procédés d'accréditation et la mauvaise gestion de la qualité.

Enfin, la question de l'insuffisance des moyens n'a pas rendu facile la mise en œuvre du programme.

➤ **QU'EST-CE QUI RESTE A FAIRE**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Ce qui reste à faire doit être apprécié en fonction de l'ampleur du problème à résoudre. A notre avis, au regard des détails fournis ci-dessus, il faudra :

- Procéder aux Enquêtes techniques des 70 Zones Soupçonnées Dangereuses sur les 80 identifiées dans la Base des données ;
- Procéder au Déminage complet de 12 Zones Dangereuses Confirmées identifiées ;
- Finaliser le GMAS et le GMAA sur la centaine de Territoires restants du pays. Il faut noter ici que l'ensemble du résultat présenté jusqu'ici à titre

de statistique ne concerne que 44 territoires sur les 145 que compte le Territoire national de la RDC ;

- Procéder aux Enquêtes techniques et au Déminage des nouvelles Zones Soupçonnées Dangereuses et Zones Dangereuses Confirmées à l'issu du GMAS et GMAA sur les 101 Territoires restant de la République.

➤ **COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR REALISER TOUT CE TRAVAIL**

La République Démocratique du Congo a sollicité une extension intérimaire de 26 mois.

Extension intérimaire parce que l'ampleur du défi n'est pas encore connu à ce jour sur l'ensemble du territoire national, pour une planification conséquente et définitive. Il nous faut donc finaliser l'évaluation réelle de la problématique des MAP en RDC tout en sachant que l'Achèvement du GMAS et du GMAA à la date prévue dépend de l'allure de financement.

Aussi, une extension inférieure à 26 mois ne laisserait que très peu de temps pour développer et articuler la demande définitive.

Ainsi donc, le 1^{er} novembre 2012 étant prévu comme date butoir, nous pensons, dans le cadre de la planification des activités, qu'au 31 décembre 2012, nous allons finaliser le GMAS et le GMAA.

Toute l'année 2013 sera consacrée à la poursuite et à la finalisation des enquêtes pour couvrir dans le temps certaines complexités et surtout cette année là sera consacrée à la préparation de la demande définitive.

Pour respecter la procédure d'analyse de la demande, nous comptons introduire notre demande définitive le 31 mars 2014 pour qu'en novembre de la même année, qu'elle soit considérée par cette auguste Assemblée des Etats Parties.

➤ **QUEL EST LE PLAN DE TRAVAIL ET QUELLES SONT LES STRUCTURES DE MISE EN OEUVRE**

En bref, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, pour ne pas abuser de votre temps, le pays va :

- Poursuivre les Enquêtes GMAS et GMAA avec l'ensemble des opérateurs sur le reste du pays ;
- Poursuivre des opérations de RDT et de Dépollution des zones identifiées en fonction des budgets disponibles ;
- Renforcer des capacités nationales par la Mise en place effective du CCLAM et la Formation de son Personnel ainsi que la Poursuite de la mise en place du Service Gouvernemental de Déminage ;

Tout ce travail va se réaliser dans un partenariat étroit entre le CCLAM, l'UNMAC et tous les opérateurs nationaux et Internationaux accrédités. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue en RDC aux Organisations Norwegian People's Aid et Demeter Deminage qui sont en phase d'installation en vue de renforcer les autres opérateurs internationaux déjà présents, pour faire face au délai d'extension et à l'étendue du Territoire.

➤ ENFIN, QUEL EST LE FINANCEMENT ATTENDU

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Nous avons besoin d'un Budget annuel de 30.450.000 \$US pour faire face à ce défi nous lancé par la période intérimaire. Les détails sur la ventilation de ce chiffre sont contenus dans le document principal de la demande.

Néanmoins, la contribution de l'Etat est de l'ordre de 1.500.000 dollars américains. 28.950.000 \$US sont donc à mobiliser.

Monsieur le Président, je voudrais terminer ma présentation en remerciant vivement l'ISU, particulièrement Monsieur Kerry Brinkert et Madame Sophie Delpholie pour l'accompagnement combien efficace au cours de ce processus.

Je vous remercie de votre particulière attention.

Fait à Phnom Penh (Cambodge), le 28 novembre 2011.-